Appel du 7 janvier 2011 :

Sauvons les associations citoyennes!

Appel à s'organiser pour limiter par la loi, la concertation et l'action commune la marchandisation des associations

Suite à la signature par le Premier Ministre d'une circulaire qui encadre de façon sévère les règles de subventionnement des associations, le 18 janvier 2010, **65 associations ont décidé de créer un Collectif des associations citoyennes** pour s'opposer à la nouvelle politique mise en place, élaborer des propositions alternatives et lancer un débat public sur le rôle des associations dans la société.

En affirmant que « la grande majorité des activités exercées par des associations peut être considérée comme des activités économiques », cette circulaire impose aux associations et aux collectivités des conditions si restrictives que, dans la pratique, elle remet en cause le droit fondamental d'association. Elle se situe dans le droit fil du traité de Lisbonne, qui pousse à une interprétation indéfiniment extensible du principe de concurrence libre et non faussée. Mais elle va encore plus loin en se gardant bien d'utiliser la marge de manoeuvre que permet la réglementation européenne.

Le gouvernement franchit ainsi une nouvelle étape, décisive dans une politique menée avec constance, qui vise à affaiblir et à banaliser les associations : multiplication des appels d'offres, mise en place de critères d'évaluation totalement inadaptés, réduction drastique des financements publics... Comme la réforme des collectivités territoriales, la remise en cause des libertés associatives participe de l'affaiblissement de tous les contre-pouvoirs.

C'est pourquoi les signataires appellent les associations qui agissent de façon réellement désintéressée au service au bien commun à les rejoindre dans le Collectif des associations citoyennes, afin d'agir ensemble, se soutenir mutuellement dans les difficultés, faire reconnaître le rôle essentiel des associations pour l'émergence d'une société plus humaine, créer un espace de débat et des lieux de parole pour les associations qui mènent des actions porteuses d'alternatives et contribuent à la transformation sociale.

Ils appellent les collectivités locales, départementales et régionales à refuser la réduction des associations à un rôle de prestataire et à définir par la concertation de nouvelles relations de partenariat avec les associations, afin de répondre ensemble aux immenses enjeux de la période actuelle.

Ils appellent le gouvernement et l'Union européenne à limiter par la loi et le règlement l'extension indéfinie du marché et à prendre conscience du rôle irremplaçable des associations, en particulier des associations petites et moyennes, pour renforcer le lien social et la solidarité, construire une économie solidaire, contribuer au développement culturel et sportif, à l'éducation citoyenne. Des politiques publiques à long terme doivent être reconstruites pour les aider à remplir ces fonctions nécessaires pour l'avenir de la société de la démocratie.

Ils appellent enfin tous les citoyens attachés au droit humain fondamental qu'est la liberté d'association à refuser cette évolution inacceptable, à en faire largement connaître les risques pour les libertés associatives. Ils les appellent à agir ensemble pour promouvoir des associations qui contribuent au vivre ensemble à travers la prééminence du bénévolat, une solidarité avec les territoires, l'ouverture à tous, la participation citoyenne et la démocratie interne.

Ensemble, il est possible de constituer un large front commun pour faire avancer le débat sur la société que nous voulons et renforcer la position du monde associatif par rapport aux pouvoirs publics et à l'Europe.